

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 5 mai 2014 - 20 h 00 - RAC Junior Liège

Présents : RAVET Jacques (président), SGHERZI Giovanni (vice-président & trésorier), JADOT Joseph (secrétaire), CHARLIER Thierry, DEMAÏN Marc, DORMAL Jean-Claude, FRANKENNE Jacques, OLJNYK Georges, SAINT-REMY Guy, SCHULJENKO Nicole, SEVRIN Lambert (administrateurs).

Excusés : BOUMAL Alain, RENARD Guy (administrateurs).

1. Approbation du P.V. du Conseil d'administration du 7 avril 2014

Le P.V. est approuvé à l'unanimité moyennant la correction suivante :

Point 6 (Divers) 4 – Karting d'Amay - RECTIFICATION :

Thierry CHARLIER n'a pas rencontré l'échevin mais bien la secrétaire de l'Amay Cobra Karting. C'est Lambert SEVRIN qui a rencontré l'Echevin des Sports. Il s'agit d'une piste de location mais le club n'est plus reconnu.

2. Approbation du P.V. de la réunion du C.A.S. Liège du 10 avril 2014

Il n'y aura pas de P.V. de cette réunion. Les clubs de la province ne se sentent pas concernés.

3. Trésorerie – Licences Documents envoyés par Giovanni SGHERZI

Les documents habituels ont été transmis par le trésorier.

1. L'amende pour paiement tardif du reliquat du rallye de Trois-Ponts est appliquée.
2. G. Sgherzi attend de recevoir de l'ASAF le fichier COURSE DE COTE avec la structure permettant d'en extraire le championnat liégeois pour le placer sur le site (publié à présent).
3. A noter que le responsable de licences à la C.S.A.P. Hainaut est Alain JAUQUET, rue de la Station, 40 à 6440 - FROIDCHAPELLE (alainjauquet@hotmail.com) 060/412.460 – 0475/681.340 (Cas d'un licencié domicilié au Hainaut, affilié à un club liégeois mais sollicitant une licence Hainaut)

G.
Sgherzi

4. Secrétariat – Calendrier

1. **Ecurie Les Volants** Le trésorier remet ce jour un dossier qu'il a reçu ce 5 mai avec une lettre datée du 29 avril et les originaux des documents parvenus par mail précédemment.

1.1. Modifications C.A. et responsable licences

Le dossier comprend le nouveau formulaire d'adhésion ainsi que le P.V. de l'A.G. du 28 avril et du C.A. du 28 avril lors desquels des changements ont été décidés. Est joint également un rapport de l'A.G. prévue le 8 avril et qui n'a pu être menée à son terme.

Le club est donc autorisé à délivrer des licences. Le C.A. attend toutefois la preuve du dépôt au Greffe des pièces pour parution pour le prochain conseil d'administration fixé au 2 juin ; à défaut de la preuve du dépôt, l'autorisation sera suspendue. L'approbation de tout règlement est suspendue jusqu'à la publication.

Le club veillera à supprimer de ses statuts coordonnés la possibilité pour le C.A. d'exclure un membre effectif. L'exclusion d'un membre effectif est en effet une prérogative de l'A.G. suivant une procédure définie par la Loi sur les A.S.B.L.

1.2. Annulation de la Course de Côte des 36 Tournants – 10 & 11 mai

L'annulation suite au mail envoyé par le président GEILENKIRCHEN a été confirmée dans le cadre de l'approbation du P.V. du C.A. de la C.S.A.P. Liège du 7 avril. Toutefois, le justificatif de la commune d'Engis ne figurant pas dans le dossier, le C.A. ne peut statuer sur le cas de force majeure.

1.3. Demande pour organiser une course de côte le 10 août à Hamoir.

Dans le dossier daté du 29 avril et remis par G. Sgherzi ce soir, il n'y a pas l'autorisation de la commune de Hamoir pour une organisation le 10 août. D'autre part, une publicité

G.
Sgherzi
G. Renard
JC Dormal
J. Jadot

distribuée ce week-end à Eichdorf par le secrétaire adjoint du club mentionne les dates des 19 et 20 juillet. Vu qu'il s'agit d'une nouvelle épreuve, elle sera hors-championnat (comme d'ailleurs indiqué sur le folder distribué à Eichdorf – A noter que les clubs mentionnés sur cette annonce se désolidarisent clairement de cette organisation). L'Ecurie les Volants doit confirmer l'inscription de l'épreuve du 10 août par le versement d'un double droit. Dès réception du paiement de ce droit, la C.S.A.P. Liège transmettra la demande à l'ASAF. Concernant la demande OPEN, elle devra être transmise et payée directement à l'ASAF.

J. Jadot

J. Jadot

2. Règlement de la Course de côte de Huy

La désignation des officiels ne correspond pas à la liste des accréditations décidée par le C.A. de la C.S.A.P. Liège le 6 janvier 2014.

1. Serge REGIMONT est autorisé comme directeur de course pour cette épreuve au vu des prestations comme directeur de course les années précédentes. UNANIMITE
2. Yves GERADON, seul accrédité comme Directeur de sécurité doit nécessairement officier à ce poste.
3. Soit Frédéric DESIR soit Sébatien DENAYER (tous deux accrédités comme RC) doit officier comme chargé des relations avec les concurrents ; celui qui n'est pas RC peut officier comme directeur de course adjoint ou secrétaire.

Il reste à trouver un(e) secrétaire ou un directeur de course adjoint.

5. Nouvelles de l'A.S.A.F. – P.V. du C.A. du 24 avril 2014

1. Le C.A. de la C.S.A.P. Liège se pose la question de savoir quelle serait l'instance juridictionnelle habilitée à juger d'une affaire citant un pilote ou un officiel muni seulement d'une **licence étrangère**. Si c'est alors le niveau national, il faudrait peut-être prendre en compte le fait que cette instance n'est pas gratuite. Ce point sera soumis à la prochaine réunion du GT Karting ASAF par Georges OLIJNYK.
2. Le secrétariat de chaque C.S.A.P. recevra dorénavant **les dossiers d'accompagnement** (P.V. des G.T. entre autres) des C.A. de l'A.S.A.F.
3. En **slalom** le **délai pour la remise des prix** a été ramené de une à **deux heures**. A noter que la proposition ne venait pas « officieusement de la C.S.A.P. Liège » mais bien d'un membre de la commission slalom ASAF et VASAF de la C.S.A.P. Brabant. Concernant **les numéros de départ**, c'est la liste VASAF qu'il faut prendre en compte ; l'article du règlement particulier slalom a été revu dans ce sens.
4. Faisant suite à l'entrevue entre B. Hayez, J. Ravet, A. Collette et A. Boumal, le **fonctionnement des commissions A.S.A.F.** a été rappelé de manière exhaustive lors du dernier C.A. de l'A.S.A.F.
5. **Heure maximale de départ en rallye**. Le C.A. de l'A.S.A.F. **recommande** la fin des passages à 20 h 30. Dès lors, le C.A. de la C.S.A.P. Liège maintient son CONSEIL de dernier départ d'un concurrent en E.C. à 19 h 45. Les organisateurs sont invités à étudier leur timing et à limiter le nombre de concurrents dans ce sens.
6. **« Slalom des anciens » le 7 juin à Abolens** : le C.A. de l'A.S.A.F. a marqué son accord. Toutefois, cette manifestation se déroulant totalement en dehors de l'organisation officielle, il semble que seule la C.S.A.P. était compétente. L'organisateur préviendra les participants qu'ils ne sont pas couverts individuellement par leur licence annuelle.
7. **Zones 10 mètres** : il est recommandé de s'y prendre à l'avance (voir extrait du P.V. du C.A. de l'A.S.A.F. ci-dessous).
« Il est rappelé que lorsqu'un bourgmestre refuse l'application de la zone de 10 mètres, une demande de dérogation doit être adressée au conseil d'administration de l'ASAF. En attendant, l'acceptation de celle-ci (qui sera octroyée après communication de la modification du risque à l'assureur), la licence d'homologation ne peut être délivrée. »

G.
Olijnyk

8. DIVERS

1. Vestes **40 ans de la C.S.A.P. Liège** : opération finalisée (Marc DEMAIN)
2. Remise des prix : Georges OLIJNYK demande que l'on confirme le lieu et la date (13 janvier ?)

Prochaine réunion : C.A. le lundi 2 juin 2014 à 20 h 00 au siège social (G. Sgherzi y sera excusé)
Pas de réunion en juillet sauf situation exceptionnelle.

J. Jadot, secrétaire

Commission Sportive Automobile de la Province de Liège a.s.b.l.

Siège social : rue Wacken, 29, 4000 – LIEGE

www.csap-liege.be

Compte CSAP Liège (sauf licences) : **BE30 3401 4503 8377**

Compte CSAP Liège uniquement Licences : **BE33 3404 4295 1346**

